FRHE 2022 - 2023

Objectifs

Cet appel à projets s'adresse à toutes et uniquement aux Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (pas aux Centres de Recherche associés aux Hautes Écoles).

Cette action annuelle est ouverte à toutes les disciplines enseignées en Haute École et encourage la recherche interdisciplinaire et entre institutions. De plus, elle vise à promouvoir l'émergence ou le développement de thématiques de recherche au sein des Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à encourager de nouvelles vocations de recherche.

Plusieurs nouveautés dans le règlement apporteront plus de flexibilité quant au montage du projet et à sa réalisation.

Plus d'infos ICI ou auprès de votre conseiller scientifique Michele Buscemi

Une FAQ est disponible ICI (dernière mise à jour le 14 juin 2022).

Durée : Max 24 mois

Porteur(s) : Haute Ecole

Conditions d'éligibilité

La HE est porteur du projet.

La HE peut se faire accompagner par une ou plusieurs HE de la FWB.

La/les HE peuve(nt) se faire accompagner par un ou plusieurs partenaires scientifiques, belges ou étrangers, ainsi que des partenaires non scientifiques (par ex. du secteur industriel ou non-marchand) pour mener à bien la recherche. Ces deux types de partenaires ne sont pas subsidiables dans le cadre de l'appel à projets FRHE.

Chaque partie sera propriétaire de sa PI générée.

Mots-clés

Agronomie | Arts Appliqués | Economie | Paramédicale | Pédagogique | Sciences sociales | Technique

Contacts SynHERA

- Michele BUSCEMI (buscemi.m@synhera.be)

Budget

Le budget global pour l'appel à projets FRHE 2022-2023 est de 2 millions d'euros indexés annuellement.

Si une seule HE, le budget maximum est de 150.000 euros.

Un budget maximum de 250.000 euros peut être sollicité dès lors qu'au minimum 2 HE s'associent.

Bailleur de fonds

- **Fédération Wallonie-Bruxelles**

Propriété intellectuelle

- **Haute Ecole**

Critères de sélection

Les 3 critères d'évaluation seront pondérés comme suit :

- Qualité scientifique des projets : 60 %

- Impact sociétal potentiel : 30 %

- Qualité de la mise en œuvre : 10%

Un bonus sera applicable en cas de dossier soumis par une nouvelle équipe de recherche, pour le développement d'une nouvelle thématique de recherche au sein de la HE.